



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

Forvis Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre 784 824 153

Ernst & Young et Autres

Société par Actions Simplifiée à capital variable
RCS Nanterre 438 476 913

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Société anonyme

RCS : 481 043 040 Nanterre

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directrice Générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 6.400 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024


La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 26 septembre 2024

DocuSigned by:

5BE6ADD7086C401...

Erwan Candau

Associé

Ernst & Young et Autres

Paris La Défense, le 26 septembre 2024

DocuSigned by:

A8B2F0C7AC774A1...

Nicolas Macé

Associé

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024



ETAT DES VERSEMENTS EFFECTUES
EN APPLICATION DES 1 A 5 DE L'ARTICLES 238 BIS DU CODE GENERAL DES
IMPOTS

Le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 Bis du CGI s'élève à 6.400 (six mille quatre cents) euros.

Fait à Issy-les-Moulineaux,
Le 25 septembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eva Berneke'.

La Directrice Générale
Eva Berneke